



Le prochain Chapitre Général



Ainsi que nous le promettons dans le dernier numéro de la Revue (1) nous publions aujourd'hui à l'adresse de nos RR. MM. Clarisses et de nos frères et sœurs du Tiers-Ordre régulier et séculier, les passages de la lettre encyclique du Rme Père Général qui sont de nature à les intéresser.



E premier Sexennat de notre ministère approchant de sa fin, il est de notre devoir de vous informer que la Congrégation Générale sera célébrée l'année prochaine (1909). Et comme cette même année ramènera le 700^e anniversaire de la fondation de notre Ordre Séraphique — nous vous communiquerons plus tard nos ordonnances touchant ce centenaire — il a été statué par notre Révérendissime Définitoire Général, aux séances du 24 octobre 1907 et du 9 juin 1908, que ce Chapitre serait tenu aux lieux mêmes où notre Séraphique Père saint François jeta, il y a sept siècles, les fondements de l'Ordre des Mineurs ; où par l'intercession de la Vierge, Mère de Dieu, il reçut le divin Esprit de la grâce et de la perfection ; d'où enfin, consommant le cours de son existence toute sainte, il prit son essor vers le ciel de gloire pour y recevoir la palme de l'éternelle vie.

« En conséquence, par la vigueur de nos présentes lettres, nous fixons au vingt-neuvième jour de mai de l'an 1909, vigile de la Pentecôte, la Congrégation générale de l'Ordre qui se réunira dans le Proto-Couvent de Sainte-Marie des Anges près Assise pour l'élection du Définitoire Général. »

Suivent en 18 articles la convocation des RR. PP. Electeurs, les ordonnances concernant l'accession au Chapitre, les documents à y présen-

(1) Janvier, 1909, p. 23.